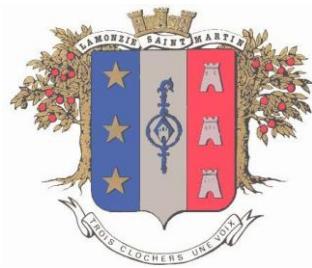


**MAIRIE  
de  
LAMONZIE SAINT MARTIN**



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 mai 2016**

Le vingt quatre mai deux mille seize à 20 H. 30, le Conseil Municipal de la commune de Lamonzie-Saint-Martin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry AUROY-PEYTOU, Maire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 19

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Absents : 0

**Etaient présents :**

Jean-Pierre FRAY. Catherine LAROCHE. Kathia VALETTE. Bernard LESTANG. Marie José PILON. Nadine RENAUD. Yannick SOUVETRE. Josiane GREGORI. Françoise PAUTY. Natacha MURAT GEVRIN. Carine CELERIER. Jean-Pierre MAUVAIS. Joël LETRESTE. Benoît LASSEUR-LARGE. Jean-Jacques BORSATO. Jacques RODRIGUEZ. Thierry AUROY-PEYTOU, Maire

**Pouvoirs :**

Jean-Claude DEGAUGUE donne procuration à Bernard LESTANG

Isabelle HIERNARD donne procuration à Kathia VALETTE

**Absent:** /

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre MAUVAIS

**Après approbation à l'unanimité du procès verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.**

**Le Maire informe qu'il rajoute les points suivants à l'ordre du jour :**

- Plan de financement de la salle omnisports.
- Composition du Conseil Communautaire dans le cadre d'un accord local.

## I. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### I – Déplacement du panneau d'agglomération sur la RD 936 vers Gardonne (Rapporteur Jean Pierre FRAY)

Par courrier du 21 mars 2016, Monsieur VERDIER propriétaire d'une parcelle constructible, avenue de Bordeaux, a demandé un accès de son terrain sur la D936 pour envisager une vente de celui-ci.

Le département et la commune souhaitant limiter les sorties sur cet axe ont proposé à M. VERDIER que les propriétaires des terrains limitrophes (Coustou, et Bertrand) en association avec l'intéressé envisagent une sortie commune.

Après accord du département, la création d'une sortie commune est acceptée.

Il convient toutefois de déplacer le panneau d'agglomération en amont de cette future sortie.

**Arrivée de Françoise PAUTY : 20 H 53**

**Après en avoir délibéré et à la majorité absolue, le Conseil Municipal :**

Approuve le déplacement du panneau d'agglomération
--

Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement de ce dossier (prise d'un arrêté)
--

## II. AFFAIRES GENERALES

### I - Gestion des frais de déplacement (Rapporteur Natacha MURAT GEVRIN)

Une délégation d'élus de la commune se rendra du 31 mai au 2 juin au salon des maires à Paris.

Les élus se déplaceront en train pour ce séjour. La SNCF ne pouvant pas être réglé par le biais d'un mandat administratif, une personne doit engager la dépense à titre personnel, avec autorisation préalable du conseil municipal. Cette autorisation, inscrite en délibération, donne la possibilité à l'intéressé d'engager la dépense et d'être remboursé par la commune.

La somme sera inscrite dans le budget 2016.

Monsieur le Maire s'est proposé d'engager la dépense.

**Après en avoir délibéré et à la majorité absolue, le Conseil Municipal :**

Autorise un élu à engager la dépense pour l'achat des billets de train SNCF
---

Autorise la commune à procéder au remboursement de ces frais
--

Désigne l'élu Thierry Auroy Peytou pour engager la dépense
--

### II - Salle omnisports : Plan de financement et demandes de participations financières (Rapporteur : Yannick SOUVETRE)

La commune de Lamonzie Saint Martin prévoit un projet de création d'une salle omnisport. Cette structure sportive permet de compléter l'offre de salles et d'équipements déjà existant (stade, salles municipales diverses) en offrant de nouveaux services :

- aux activités sportives des écoles et des temps d'activités périscolaire
- une salle d'activité dite "gymnase" en faveur d'activités sportives (gymnastique, judo, danse...)

Lors de sa séance du 26 janvier 2016, la ville avait adopté un premier plan de financement. Toutefois, la commission en charge de ce dossier a souhaité inscrire une nouvelle travée supplémentaire dans la construction de ce projet.

Pour mémoire et rappel au 26/01/2016 :

Le coût de ces travaux, en phase esquisse est estimé, à 1 511 650 € HT, soit 2 113 216.80 € TTC ;

A ce jour, et compte tenu de l'évolution de projet, le plan de financement prévisionnel H.T. de l'opération est le suivant :

Budget prévisionnel	pourcentage	montant HT
<b>Dépenses</b>		
Coût HT		1 727 150,00 €
Total		1 727 150,00 €
<b>Recettes</b>		
DETR	35 %	604 502,50 €
Conseil départemental (contrat d'objectif)	15 %	259 072,50 €
Région FEDER	15 %	259 072,50 €
(autres, réserve parlementaire, Fonds de soutien à l'investissement)	10 %	172 715,00 €
Autofinancement commune	25 %	431 787,50 €
<b>TOTAL</b>	<b><u>100 %</u></b>	<b><u>1 727 150,00 €</u></b>

**Yannick SOUVETTRE précise que la signature de l'acquisition du terrain Bousquet sera signée chez les notaires le mercredi 25 mai à 11 H. en présence de Monsieur le Maire. Par ailleurs, à une interrogation de Benoît LASSERRE LARGE sur le financement du projet de salle, le Maire explique qu'un prêt sera contracté fin 2016 ou début 2017; à ce jour la ville peut financer l'achat du terrain et les premiers travaux (étude de sol, frais d'études auprès de l'ATD). Yannick SOUVETTRE rappelle également que ce projet financier englobe l'ensemble de travaux de construction mais également les frais liés aux travaux d'assainissement. Bernard LESTANG informe qu'une nouvelle étude de sol doit avoir lieu afin de conforter le premier rapport. Cette étude de sol devant confirmer la faisabilité soit d'un projet de construction traditionnelle soit d'un projet avec membrane.**

**Le Maire rappelle de bien prendre en compte le frais d'assainissement, raccordement électrique, eau et l'accès à la salle (chemin).**

**Après en avoir délibéré et à la majorité absolue, le Conseil Municipal :**

- approuve l'avant-projet-sommaire de la création de la salle omnisport et de ses abords, pour un montant de 1 727 150 € HT, soit 2 413 192.80 € TTC ;
- autorise le Maire à solliciter des participations financières auprès des partenaires pour la réalisation de ce projet (Etat, Région, Département, réserves parlementaires, ...);
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement de ce dossier

### **III – Composition du Conseil Communautaire dans le cadre d'un accord local (Rapporteur : Monsieur le Maire )**

La loi n°2015-264 du 9 mars 2015 permet aux communes de continuer à déterminer la composition du conseil communautaire sur la base d'un accord local mais dans un cadre plus contraint.

Cette loi trouve notamment à s'appliquer en cas de renouvellement intégral ou partiel du conseil municipal d'une commune membre.

La communauté d'agglomération bergeracoise (CAB) est concernée par ces dispositions puisque le conseil communautaire a été composé sur les bases d'un accord local par arrêté du 14 octobre 2013 et que la commune de Le Fleix va faire l'objet d'une élection Municipale partielle intégrale, suite au décès de Madame le Maire le 19 avril 2016.

Les communes membres ont envisagé de conclure entre elles un accord local avant le 19 juin 2016 (les délibérations doivent être retournées à la Sous-préfecture pour le lundi 13 juin).

Cet accord local doit répondre aux critères suivants :

- respect du principe général de proportionnalité par rapport à la population de chaque commune
- le nombre total de sièges répartis ne peut excéder de plus de 25% celui qui aurait été appliqué par les règles de droit commun
- les sièges sont répartis en fonction de la population municipale authentifiée par le décret du 29 décembre 2015
- chaque commune dispose d'au moins un siège
- aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges
- la part des sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarte de plus de 20% de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres
- cet accord local doit être approuvé par la majorité de 2/3 des communes représentant la moitié de la population totale ou selon la règle inverse. Cette majorité doit nécessairement comprendre la Ville de Bergerac dont la population est supérieure au 1/4 de la population des communes.

Cet accord local fixe à 70 le nombre de sièges du conseil communautaire répartis de la manière suivante :

Bergerac : 29 sièges

Prigonrieux : 4 sièges

La Force : 3 sièges

Lamonzie Saint Martin : 3 sièges

Creysse : 3 sièges

Saint Pierre d'Eyraud : 2 sièges

Cours de Pile : 2 sièges

Gardonne : 2 sièges

Le Fleix : 2 sièges

Lembras : 2 sièges

Mouleydier : 2 sièges

Saint-Nexans : 1 siège

Monbazillac : 1 siège

Saint Laurent des Vignes : 1 siège

Saint Sauveur : 1 siège

Saint Germain et Mons : 1 siège

Ginestet : 1 siège

Lamonzie Montastruc : 1 siège

Bouniagues : 1 siège

Queyssac : 1 siège

Lunas : 1 siège

Monfaucon : 1 siège

Colombier : 1 siège

Saint Georges Blancaneix : 1 siège

Saint Géry : 1 siège

Bosset : 1 siège

Fraisse : 1 siège

**Après en avoir délibéré et à la majorité absolue, le Conseil Municipal :**

- |   |
|---|
| - approuve l'accord local définissant la composition du Conseil Communautaire selon les modalités présentées ci-dessus. |
|---|

### **III. QUESTIONS DIVERSES**

#### **I - Points de présentation sur les projets d'aménagement du territoire Lamonzien (Rapporteur Bernard LESTANG) :**

Le 20 mai dernier, le Maire et la commission travaux en charge des projets d'aménagements et de sécurisation de la commune se sont réunies en réunion technique, en mairie, en présence du département et des services techniques de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. L'objet de cette réunion consistait en une présentation des différentes esquisses et d'une réflexion sur un calendrier de réalisation

##### **Traversée et sécurisation de la RD 936**

La CAB est maître d'ouvrage. Aussi, la CAB doit se positionner rapidement auprès des services du département pour le phasage des travaux et le financement.

Par ailleurs, le Maire a rappelé sa volonté de pouvoir communiquer sur le sujet auprès des riverains et commerçants concernés.

Les grandes lignes des travaux à coordonner :

- 300 m de réseau pluvial,
- Effacement des réseaux
- Réunion avec les concessionnaires
- Fibre optique
- Réfection des trottoirs
- Réfection de la place des commerces

Une prochaine réunion technique est programmée le Vendredi 10 juin pour l'organisation des travaux place des commerces et le Vendredi 1<sup>er</sup> juillet à 9 H. 30 pour le projet global d'aménagement et de coordination.

Les travaux pourraient débuter en novembre prochain (enfouissement réseau)

***Le Maire explique que la Communauté d'Agglomération Bergeracoise doit adopter le 4 juillet prochain, lors de sa séance du conseil communautaire, une délibération précisant la prise en charge du financement de ces aménagements et travaux. En parallèle, la commune a prévu dans le cadre de sa préparation budgétaire 2016, une enveloppe de 15 000 € destinée à l'achat du mobilier urbain.***

***Le Maire souhaite rappeler qu'un courrier de Bernard CAZEAU avait déjà positionné le conseil départemental comme partenaire financier de ce projet.***

***Enfin, une plaquette d'information sera réalisé pour une information auprès de la population et présentant le phasage des travaux.***

***Joël LE TRESTE s'interroge sur l'organisation des travaux ; Bernard LESTANG explique que les travaux se dérouleront d'abord sur une voie puis sur l'autre ; une déviation sera également organisée au niveau de Gardonne afin de limiter le trafic durant la période.***

***Le Maire conclut en rappelant que ce projet est un élément phare du mandat, qu'il s'agit d'un projet important pour la sécurité des habitants.***

***Le comité de pilotage en charge de ce projet a également souhaité une réfection de la place des commerces et a souhaité l'intégrer en priorité dans le phasage des travaux. Aussi, les services en charge des travaux ont été informés de cette demande ; une esquisse sera présenté par les services de la CAB aux élus (entrée, sortie, goudronnage de la place, réflexion sur les places de stationnement).***

### **Traversée et sécurisation du bourg du Monteil**

La commune souhaite rapidement matérialiser ce carrefour qui est dangereux (sorties difficiles) et dont la vitesse engendrée par certains conducteurs est excessive.

Les travaux suivants pourraient être réalisés :

- Mise en place de ralentisseurs,
- Mise en place d'écluses,
- Limitation à 30 (si les aménagements ci-dessus sont effectués),
- Gestion du parking de la Maison des Associations (Entrée principale : derrière la maison des associations, route du Monteil et Sortie principale : Route de la Pèze),
- Mise en place également de poteaux bois pour baliser la traversée du Bourg du Monteil,
- Fleurissement.

La réunion technique et de validation du projet se tiendra le 10 juin en mairie.

### **II - Organisation de la fête de la rivière avec la commune de Prigonrieux (Rapporteur Yannick SOUVETRE)**

*Yannick SOUVETTRE, Bernard LESTANG et Jean Pierre FRAY ont travaillé en collaboration avec Olivier DUPUY, adjoint au Maire de Prigonrieux et Mme GUILIANELLI, conseillère municipale de Prigonrieux en charge des animations, sur le programme prévisionnel de la fête de la rivière.*

*A ce jour, quelques idées d'animations sont prévues : randonnées, pique nique à St Sylvain, descente de canoë, sardinade, etc. Monsieur le Maire propose également qu'une messe soit organisée le dimanche 18 septembre après la marche.*

*Une prochaine rencontre entre les 2 communes partenaires devrait affiner ce programme.*

**Départ de Kathia VALETTE : 22 H**

### **III - Calendrier des manifestations (Rapporteur Yannick SOUVETRE)**

*Yannick SOUVETTRE présente les animations inscrites dans la programmation des mois de juin, juillet et août 2016 et invitent chaque élu à y participer.*

Après épuisement de l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 22 H 30.

---

**Présentation du dossier « gestion des photocopieurs de la commune » :** Natacha MURAT GEVRIN, Josiane GREGORI et Yannick SOUVETTRE ont souhaité faire une étude sur les tarifs de maintenance et de location des photocopieurs de la commune (mairie, école).

Afin d'uniformiser les contrats et de limiter les dépenses tout en assurant une continuité de service, il est proposé à l'assemblée le bilan de 3 études financières dont une des propositions retient l'avis favorable.